

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31457**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Histoire »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Moulin - Lyon 3, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Président, Présidente, Présidente, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Histoire** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

Le Master Mention « **Histoire** » propose trois parcours :

- **De la renaissance aux révolutions**
- **Représentations et usages contemporains du passé**
- **Construction des sociétés contemporaines**

- Parcours « **De la renaissance aux révolutions** » :

- L'étude de l'histoire du monde à la période moderne, du XVI^e siècle au XIX^e siècles
- La collecte et l'analyse critique de sources historiques
- La connaissance des outils numériques et cartographiques

- Parcours « **Représentations et usages contemporains du passé** » :

- Conduire une recherche documentaire et réaliser des entretiens et des enquêtes de terrain
- Valoriser et diffuser auprès d'un large public des documents historiques variés
- Exploiter et analyser des sources spécifiques à l'histoire du temps présent (sources orales, sources audiovisuelles, archives d'associations ou d'entreprises)

- Parcours « **Construction des sociétés contemporaines** » :

- Exploiter et analyser des sources historiques contemporaines (écrites, orales et audiovisuelles)
- Réaliser des supports de diffusion de contenus historiques

- **Capacités transversales au diplôme de Master** :

- **Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse**
- **Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique**
- **Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale**
- **Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée**

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

P Enseignement

N Activités de services administratifs et de soutien

R Arts, spectacles et activités récréatives

- Collectivités territoriales
- Patrimoine
- Médiation culturelle
- Enseignement supérieur

- Recherche
- Archiviste
- Documentaliste
- Enseignant chercheur
- Médiateur culturel
- Conservateur du patrimoine

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-lyon2.fr

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Portes des Alpes

Bâtiment Europe

5, avenue Pierre Mendès-France

C.P. 11

69676 Bron cedex

Historique de la certification :